



Présentation du Diagnostic et du projet de territoire

Réunions publiques - Avril 2019









Le territoire du SCoT c'est:

- 4 communautés de communes,
- 30 935 habitants en 2015,
- 71 communes, dont 61 de moins de 1000 habitants,
- Un bassin de vie cohérent,
- L'occasion, avec le SCoT, de dépasser les logiques administratives actuelles.

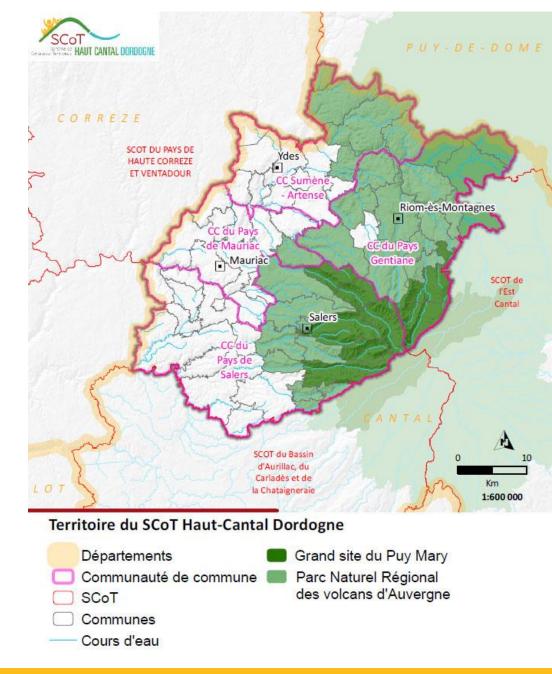




Schéma de cohérence territoriale?

PREND EN COMPTE:

- •Les programmes d'équipement de l'Etat et des Collectivités
- •Les schémas régionaux de cohérence écologique
- •Le plan-climat-air-énergie territorial (**PCAET**)

EST COMPATIBLE AVEC :

- •Les directives de protection et mise en valeur des paysages
- •Les lois montagne et littoral
- •Les chartes des parcs naturel régionaux et nationaux
- Les schémas directeurs d'aménagement et gestion des eaux (SDAGE)
- •Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

SCoT

S'IMPOSE EN 3 ANS AUX :

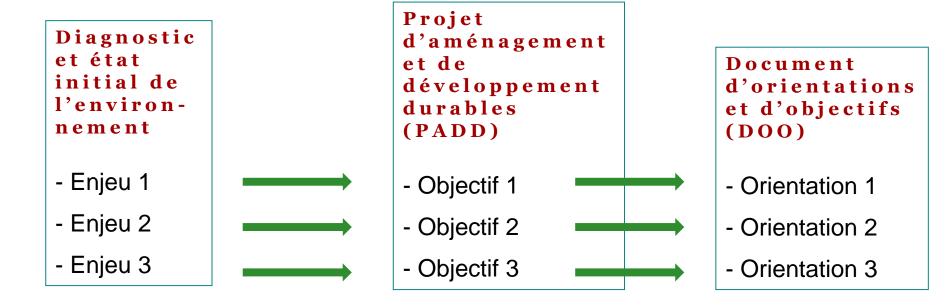
•Documents d'urbanismes : Cartes communales, POS, PLU...

S'IMPOSE EN 1 AN AUX :

- Programmes locaux de l'habitat (**PLH**)
- Plans de déplacements urbains (PDU)
- •Schémas de développements commerciaux
- •Plans de sauvegarde et mise en valeur (**PSMV**)



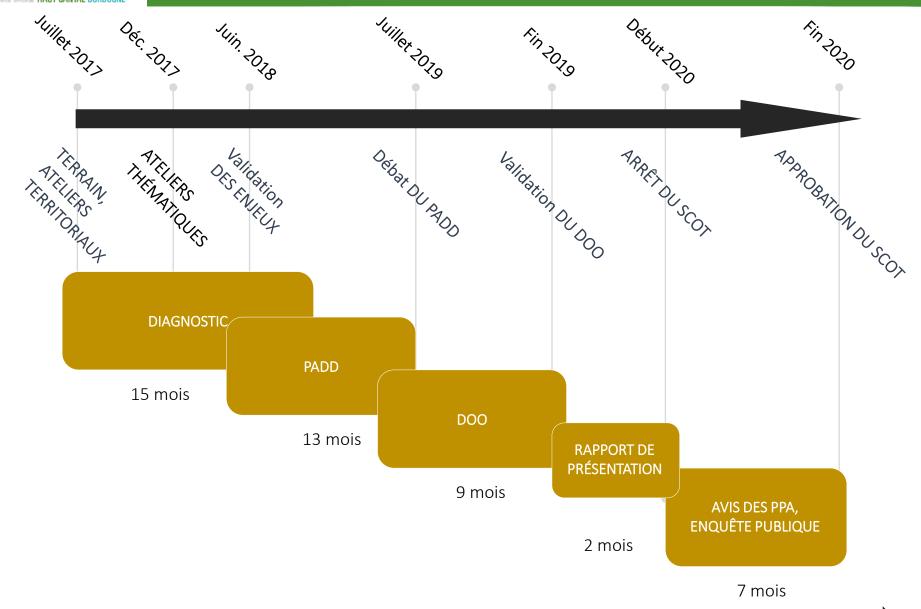
Un fil à tirer du diagnostic aux orientations



- Chaque enjeu du diagnostic devra faire l'objet d'un objectif du PADD...
- ...et avoir une traduction opposable dans le DOO, sous forme de prescription, ou de recommandation.



Calendrier





Un travail mené sur le terrain et en concertation – principales étapes

. Principales échéances engagées :

Août 2017: Ateliers territoriaux dans les C.C.

Décembre 2017 : Ateliers thématiques diagnostic

27 septembre 2018: Ateliers in situ

11 et 12 octobre 2018 : Ateliers thématiques PADD

3 décembre 2018 : Réunion plénière de présentation des premiers objectifs du PADD

18 mars 2019: Présentation du PADD aux personnes publiques associées

. Une concertation en ligne via le site internet du SCoT <u>et via</u> <u>les registres disponibles aux sièges du syndicat mixte, des communautés de communes et des communes.</u>

. A venir:

Juin 2019 : Ateliers thématiques DOO

Juillet 2019: Débat sur le PADD



Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Pérenniser et conforter les commerces de proximité en encadrant le développement du commerce « périphérique ».

Vers un SCoT partagé...

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

au cœur des enjeux

...et adapté au contexte rural et montagnard

Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont favorables.
- Offrir des logements adaptés à la diversité des besoins et attentes,
- Veiller à l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

Paysage

• Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)



PADD : Un projet articulé autour de l'attractivité territoriale

Axe 1: Structurer le territoire autour d'une armature territoriale

- → Renforcer l'armature territoriale
- → Scénario démographique
- → Équipements, services et numérique

Axe 2: Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- → Paysage
- → Biodiversité
- → Energie
- → Eau

Axe 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- → Activités agricoles
- → Forêt
- → Maîtriser la consommation foncière

Axe 4: Revitaliser les centralités

- → Urbanisme
- → Habitat
- → Mobilités

Axe 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- → Economie
- → Commerce
- → Tourisme



AXE 1: Structurer le territoire

- → Renforcer l'armature territoriale
- → Scénario de croissance démographique
- → Consommation foncière
- → Equipements et numérique

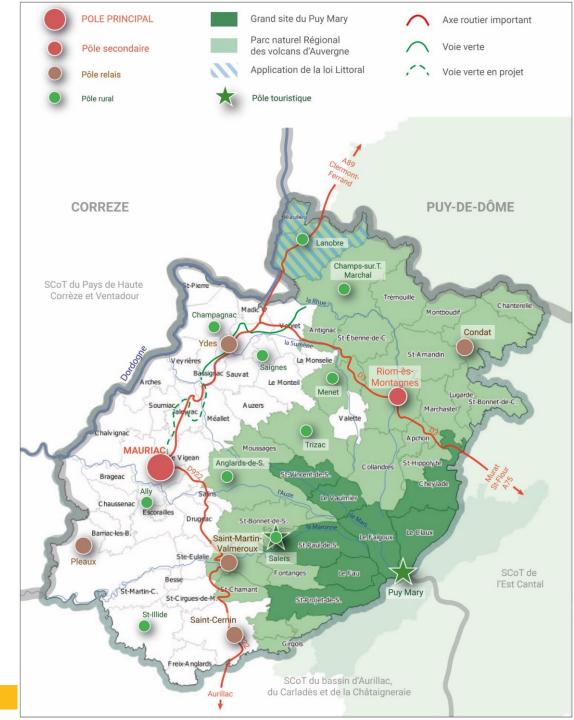




Armature territoriale

Renforcer les polarités du territoire qui desservent l'ensemble des territoires ruraux

- Conforter le pôle majeur de Mauriac et le pôle secondaire de Riom-ès-Montagnes
- Affirmer des pôles-relais et pôles ruraux
- Préserver la qualité de vie des communes rurales



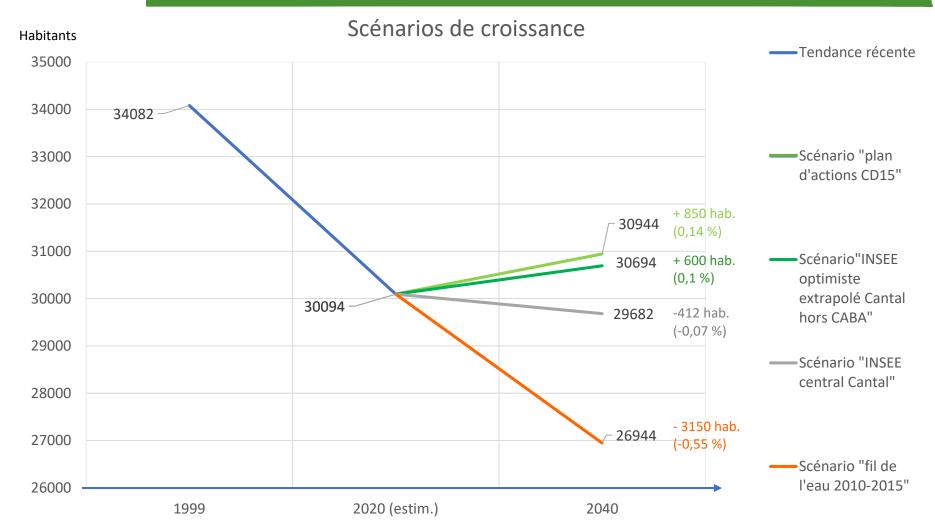


Axe 1: Structurer le territoire autour d'une armature territoriale

- → Assurer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire
 - Affirmer la volonté de générer de la croissance sur l'ensemble du territoire, avec un projet global d'attractivité territoriale
 - **Pas d'objectif démographique, mais un scénario de référence** qui permettra de décliner les orientations du SCoT (logements, consommation foncière)
 - La nécessité de prévoir une répartition de l'accueil
 démographique par catégories de communes, sur la base du
 scénario retenu.



Axe 1 : Définir un scénario démographique ambitieux et réaliste



→ Le scénario de référence retenu serait celui d'accueillir **600 habitants sur vingt ans**, soit une population à terme de 30 700 habitants.

12 **12**



Axe 1 : Structurer le territoire autour d'une armature territoriale

Décliner les objectifs du PADD au sein de l'armature territoriale

Objectifs du SCoT

Objectifs inscrits dans le PADD	Diversifier les parcs de logements	Donner la priorité à la résorption des logements vacants	Valoriser les dents creuses / Encourager le renouvellement urbain / Privilégier les extensions greffées et compactes	Générer une croissance positive sur l'ensemble du territoire
Pôles majeurs	Garantir l'ensemble des parcours résidentiels	Résorber la vacance	Proposer des densités plus importantes	Rétablir une croissance positive, sans restriction
Pôles relais	Diversifier le parc de logements		Définir des densités intermédiaires	
Pôles ruraux	Diversifier le parc de logements, notamment à proximité des équipements		Définir des densités plus élevées que sur les communes rurales	Générer une croissance permettant d'assurer le maintien des équipements
Communes rurales	Encourager la diversification du parc de logements	Encourager la résorption des logements vacants.	Définir des densités adaptées au contexte rural	Générer une croissance positive mesurée et équilibrée

.3 **13**

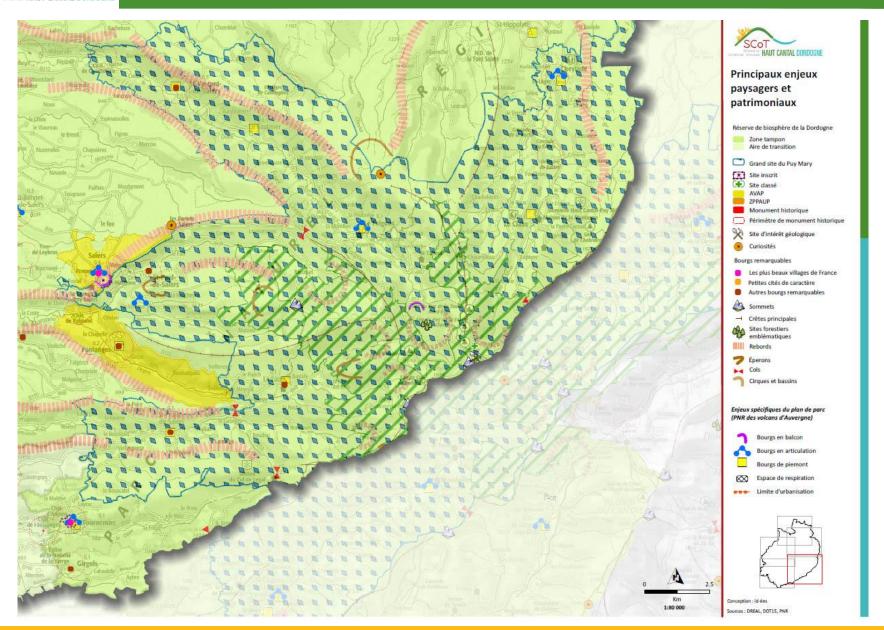


- → Paysage
- → Biodiversité
- → Energie
- → Eau





L'atlas des enjeux paysagers : un outil d'aide à la décision

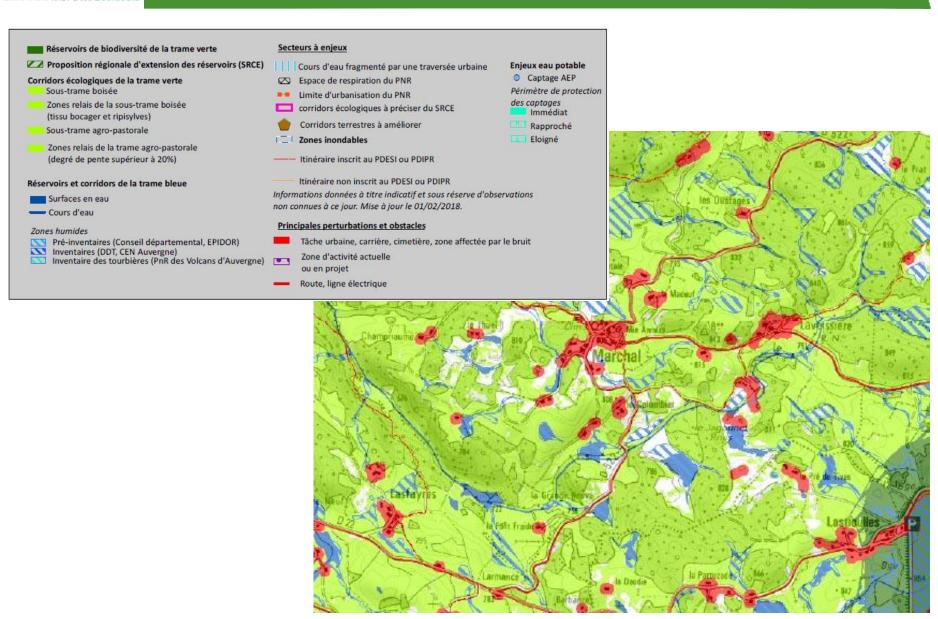


- > Préserver la qualité paysagère et architecturale
 - Limiter la banalisation des paysages (lotissements standardisés...).
 - **Harmoniser l'approche paysagère**, en faisant des mesures de protection du patrimoine des atouts d'attractivité territoriale.
 - Limiter la fermeture des paysages de hautes vallées

^{*} Monuments historiques, Grand site du Puy Mary, PNR, ZPPAUP, plus beaux villages de France, cités de caractère ...



L'atlas des enjeux environnementaux : un outil d'aide à la décision





- → Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques
 - Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques en cohérence avec le maintien des activités agricoles et forestières et en laissant la possibilité aux communes situées entièrement en réservoir de biodiversité de se développer.
 - Ne pas altérer les fonctionnalités des tourbières et autres zones humides (réserves d'eau et régulation de crues, réservoirs de biodiversité).

- → Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages,
 - Encadrer strictement l'éolien,
 - Encadrer strictement le photovoltaïque au sol,
 - Encourager la valorisation de la biomasse (bois et méthanisation),
 - Encourager la production sur bâtiments,
 - Encourager la petite hydro-électricité quand cela est envisageable règlementairement.



- → Protéger la ressource en eau
 - Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changement climatique
 - Limiter les différentes pressions sur la ressource en eau
 - Gérer le ruissellement pluvial



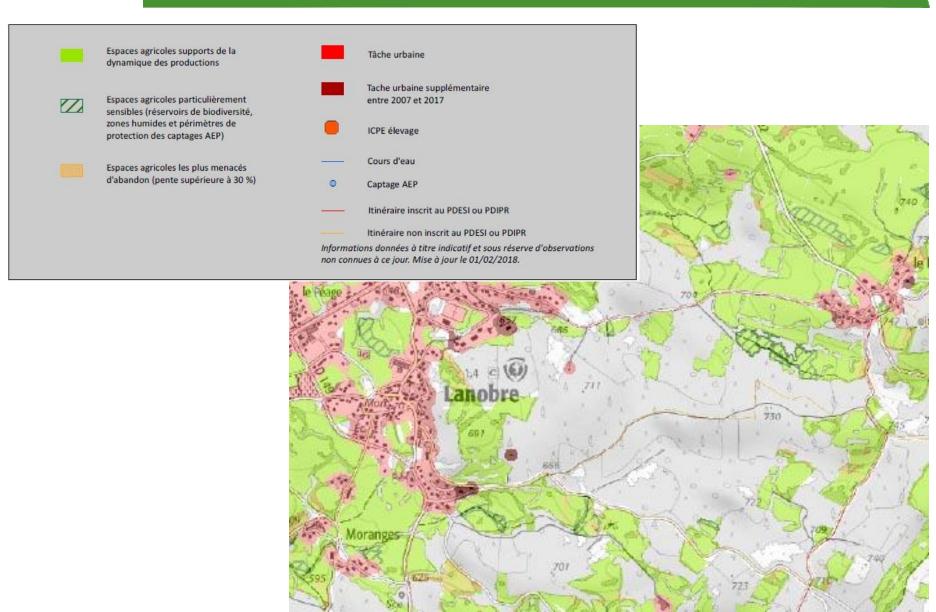
AXE 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- → Activités agricoles
- → Forêt
- → Maîtriser la consommation foncière





L'atlas des enjeux agricoles : un outil d'aide à la décision





Axe 3 : Développer les activités agricoles

→ Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives

- **Garantir la lisibilité du foncier agricole** à long terme et stopper le mitage des espaces agricoles,
- **Générer des réserves foncières** avec les outils existants (Safer, EPF etc...) dans le cadre d'une politique de reprise/installation,
- Accompagner l'évolution et la diversification des exploitations,
- **Encourager le changement de destination** lorsqu'il permet la diversification des activités agricoles et/ou la valorisation d'un patrimoine bâti.

→ Valoriser durablement la forêt

- Préserver et valoriser la forêt au regard de ses multiples fonctions*
- Valoriser les espaces d'interface agriculture/forêt sur les secteurs les plus pentus.

^{*} paysagère, protection physique, biodiversité, zones humides, captages en eau potable, cours d'eau, accueil du public, stockage de carbone, sylviculture et bois-énergie.



Axe 3 : Développer les activités agricoles

- **→** Maîtrise de la consommation foncière
 - Affirmer un objectif général de sobriété foncière
 - Avoir un traitement surtout qualitatif et différencié pour :

Type / Traitement	Quantitatif	Qualitatif
Habitat et équipements / bâtiments liés	V Objectifs à définir	✓ Cf volet habitat
Production énergie au sol	X	✓ Cf volet énergie
Bâtiments économiques	V Objectifs à définir	✓ Cf volet économie
Bâtiments commerciaux	X	✓ Cf volet commerce
Bâtiments agricoles	X	✓ Cf volet agricole



AXE 4 : Revitaliser les centralités

- → Urbanisme
- → Habitat
- → Mobilités





Maîtrise de la consommation foncière pour l'habitat

1- Donner la priorité à :

- La résorption des logements vacants
- L'utilisation des dents creuses

2- Encourager et encadrer :

- Le renouvellement du parc
- La densification du parc
- Le changement de destination

3- Encadrer la consommation foncière :

- Privilégier les extensions greffées et compactes

Les principes de l'intensification urbaine :

DENSIFIER LES ESPACES VIDES

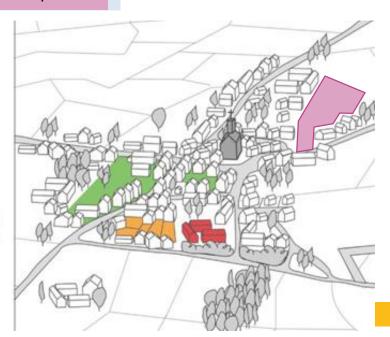
(dents creuses, friches, cœurs d'îlot...)

RECOMPOSER LE TISSU URBAIN

(découpage ou groupement de parcelles, association foncière urbaine de projet...)

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

(bâti vacant, immeubles délaissés...)



Axe 4 : Revitaliser les centralités

→ Urbanisme

- **Encourager la mixité urbaine** : plusieurs fonctions urbaines (habitat, commerce, artisanat) dans un même secteur.
- Prendre soin des entrées de bourgs/villages
- Mettre en valeur les interfaces entre urbanisation et espaces agricoles/naturels
- Valoriser/requalifier les espaces publics centraux / patrimoniaux.



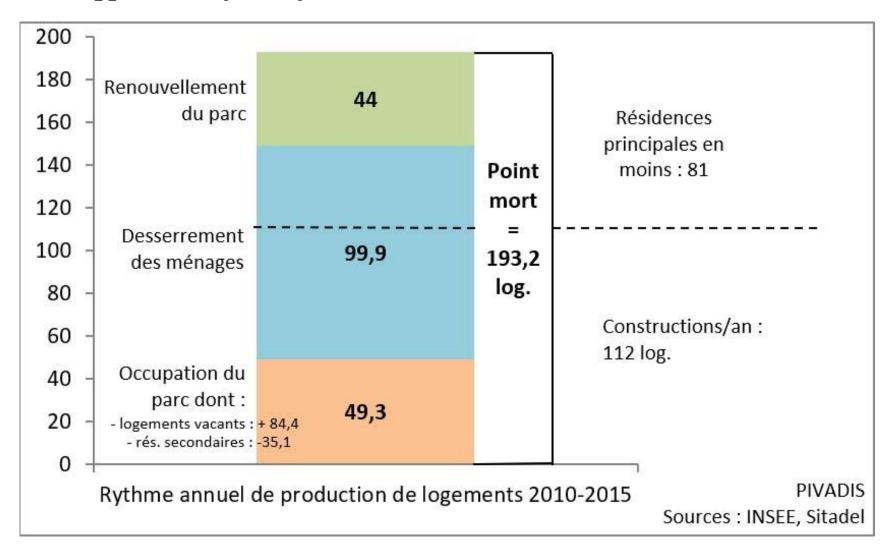
Axe 4 : Revitaliser les centralités

→ Habitat

- **Répondre à une demande en logement variée :** familles, personnes âgées, jeunes, foyers à très bas revenus...
- Diversifier localement les parcs de logements



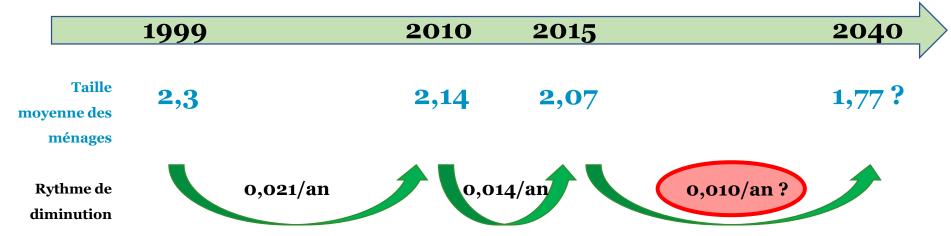
→ Rappel : Un enjeu majeur autour de la vacance



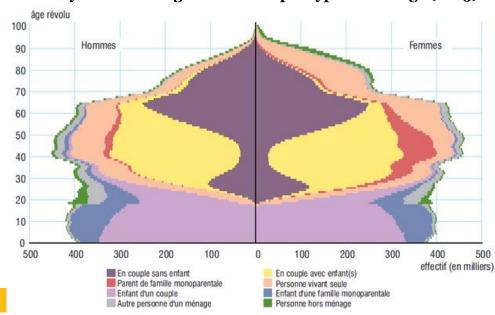
29

Axe 4 : Revitaliser les centralités

→ Un choix de scénario de desserrement des ménages important

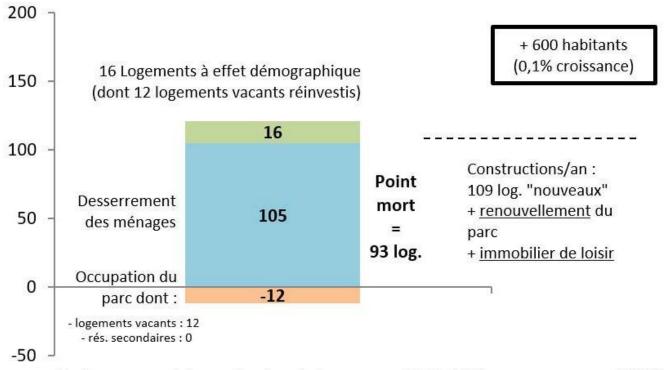


Pyramide des âges en France par type de ménage (2015)





→ La réalisation des objectifs de résorption de la vacance et de renouvellement urbain permettra de réaliser l'objectif démographique, y compris le plus ambitieux.



Rythme annuel de production de logements 2020-2040

PIVADIS

Sources : INSEE, Sitadel

Axe 4 : Revitaliser les centralités



→ Mobilités

- Encourager la pratique du covoiturage

- Favoriser la mobilité douce

- Pour les déplacements courts, favoriser les modes actifs de déplacements
- Aménager la voirie pour encourager la pratique du vélo (liaisons voie verte...)
- Améliorer la capacité de stationnement vélo
- Accélérer l'équipement des ménages

- Organiser le stationnement des véhicules motorisés :

- Assurer le stationnement de longue durée (sur espaces publics ou privés),
- Fluidifier le stationnement de courte durée (commerces, équipements...),
- Organiser le stationnement touristique

- Conforter les services de transports collectifs



Axe 4 : Revitaliser les centralités

→ Mobilités : améliorer la desserte routière du territoire

NB : Obligation légale de reprendre les projets d'équipement existants.

- Améliorer l'accès à la A89 à partir du rond point de La Baraquette (RD 922, CD 3)
- Aménager la RD 922 de Saint-Cernin à Ydes



AXE 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- → Economie
- → Commerce
- → Tourisme





Axe 5 : Attractivité économique

→ Economie

- Sites à vocation économique (dont les zones d'activités économiques) :
 - améliorer qualitativement l'attractivité des sites (accès, aménagements, services, intégration paysagère...).
 - **utiliser en priorité les disponibilités existantes** et favoriser les extensions autour des zones d'activités économiques actuelles.
- **Activités hors zones d'activités économiques:** faciliter la présence et le développement des activités économiques en multifonctionnalité.
- **Poursuivre la démarche globale d'accueil** mettant en lien acteurs économiques et actifs (contacts, mobilité, accueil d'actifs, partenariats avec les universités / centres de formation...).



Axe 5 : Attractivité économique

→ Commerce

- Pérenniser et consolider le maillage de commerces de proximité, en priorisant les implantations dans les cœurs de villes et de bourgs
- Encadrer qualitativement les développements du commerce dans les « sites périphériques » existants
- Inscrire le développement du commercial dans des projets multifonctionnels



Axe 5 : Attractivité économique

- → Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique
 - Favoriser la diversification des activités touristiques
 - Activités ludiques et sportives,
 - Agrotourisme,
 - Gastronomie,
 - Activités culturelles et patrimoniales,
 - Activités de moyenne montagne,
 - Activités nautiques...
 - Définir et encadrer les possibilités d'aménagement touristique
 - Encourager la montée en gamme et la diversification des hébergements touristiques
 - Conforter les sites à haute valeur touristique
 - Inscription des projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS).
 - Un projet étudié à ce jour : extension du golf de Mauriac.



Merci pour votre attention!

Pour plus d'informations :



Adresse : Syndicat mixte du Haut Cantal Dordogne, Parc d'activités Sumène Artense, Pépinière d'entreprises, 15210 YDES



Tél: 04.71.67.45.12



Site: scot-hcd.fr



Mail: scot.hcd@orange.fr